

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu de la réunion enquêteurs-syndicats / direction du 20 juin 2008

Etaient présents :

Pour les enquêteurs : des enquêteurs des régions Midi Pyrénées, Ile de France, Bourgogne, Basse-Normandie, Lorraine, Nord Pas de Calais ont représenté les enquêteurs lors de cette réunion

Pour la direction : la secrétaire générale, le chef de la Coordination des activités d'enquêtes et des méthodes de collecte) le chef du personnel et le Chef de l'unité méthodologie statistique.

Remboursement des frais kilométriques

La direction a annoncé une (petite) hausse du remboursement des tarifs kilométriques : de 0,34 à 0,35 € pour les frais de collecte (pour la formation ce n'est pas possible de le faire).

Donc une hausse proche de 3%. Cela ne sera pas rétroactif et commencera dès juillet.

Lors de la réunion de septembre le point sera à nouveau discuté et selon l'évolution de la situation la direction a laissé entendre qu'une hausse supplémentaire pourrait avoir lieu.

Nous avons répondu qu'il était effectivement temps que l'Insee réagisse car le pouvoir d'achat de tous les enquêteurs est gravement entamé avec une hausse des prix des carburants visiblement durable. Néanmoins, cette évolution n'est pas suffisante pour couvrir la totalité de la hausse.

Dernière minute : lors du GT prix du 26 juin, la secrétaire générale a annoncé qu'une hausse des remboursements était « dans les tuyaux » à la fonction publique. Si cette hausse était supérieure aux 3 %, le complément serait immédiatement réalisé pour s'aligner sur la hausse fonction publique.

Nouvel échantillon RP et EEC - conséquences sur les zones d'enquêteurs

Bilan des réunions sur les zones de travail enquêteurs

Elles n'ont pas encore eu lieu dans toutes les régions, et les DR l'organisent de manière assez différenciée : Certaines DR ne présentent qu'un point sur la nouvelle enquête emploi, d'autres n'autorisent qu'un(e) seul(e) délégué(e) enquêteur à la réunion...souvent les infos distillées sont assez sommaires, et les explications sur les choix opérés par la direction, également. D'autres n'ont rien fait.

D'autres DR ont par exemple fourni des cartes couleur avec les zones avant et les zones après, en distinguant les zones emploi et les zones échantillon maître, ce qui permet déjà une meilleure appréhension. Certaines ont expliqué dans le détail les choix effectués (attribution d'enquête). Nous jugeons important que les enquêtrices et enquêteurs aient une information globale de l'évolution des zones d'enquête de toute leur région.

Nous avons demandé :

- ▶ des informations plus précises sur la charge de travail. Il est actuellement difficile d'imaginer ce qu'elle sera avec les futures zones, et aussi pour les grappes emploi. Des premières simulations ont été faites, mais elles n'ont été communiquées qu'à la demande des enquêteurs et non systématiquement.
- ▶ que les zones limitrophes de régions donnent lieu à des contacts systématiques entre responsables régionaux, pour savoir si certains enquêteurs avec moins ou plus du tout de travail sur une région ne pourraient pas travailler dans une autre.
- ▶ qu'il puisse être fait appel à des enquêtrices et enquêteurs prix, là aussi éventuellement sur une autre région ;
- ▶ qu'il soit tenu compte des enquêteurs qui ont déclaré souhaiter déménager ;
- ▶ que des réunions avec les enquêteurs puissent se tenir dès septembre, afin que les informations non disponibles actuellement puisse être exposées (charge de travail notamment, ou date d'entrée des grappes emploi dans l'échantillon) ;
- ▶ Qu'un état des lieux des enquêtrices et enquêteurs qui sont proches de la retraite et qui perdent une grosse partie de leur travail soit réalisé, afin qu'il puisse leur être proposé des travaux leur permettant de compléter la validation de leurs trimestres (enquêtes téléphoniques, remplacements pour enquêtes l'été, ...)

L'impression générale de nombreux enquêteurs est que les re-répartitions d'enquêtes ou de travaux RP sont prévues pour « compenser » certaines pertes de travail d'enquêteurs (ex : CAMME par téléphone, qui avait été donné pour des enquêteurs limitrophes des agglos, et aussi pour compenser la perte d'enquêtes) risquent d'aboutir à une baisse moyenne de leur charge de travail.

Nous avons donc rappelé que la seule valorisation de l'ancienneté des enquêteurs dans le réseau est qu'ils puissent avoir du travail en plus (aucune grille ne permet en effet une augmentation du salaire).

Nous avons rappelé la priorité de l'exercice actuel : limiter au maximum les départs du réseau et les nouvelles embauches.

De plus, si quelques enquêteurs, bien que dans une zone non touchée par des diminutions de travaux voient leur charge de travail diminuer légèrement, il faudra qu'ils soient prioritaires dans le cadre d'une re-répartition de travaux laissés par d'autres enquêteurs dans les années à venir.

La direction a rappelé qu'aucune limite n'a été fixée en terme de nombre de grappes emploi (dans une DR il a été annoncé que le maximum était 5).

Au final, les informations ne sont pas plus précises qu'en avril : les recrutements envisagés pour France entière seraient autour de 120 enquêteurs. Une trentaine d'enquêteurs devraient perdre leur zone de travail.

Dispositif d'aide à la reconversion à certains enquêteurs

La direction n'a que très peu avancé sur ce sujet si ce n'est pour éliminer la possibilité d'un accord national avec l'ANPE (en effet, cette dernière traite de sujets localisés dans l'espace et le temps, et non répartis sur tout le territoire comme dans ce cas).

Nous avons reconduit nos propositions de la réunion d'avril notamment sur les moyens (formation, indemnisation....) : entrée dans des dispositifs existant sur les restructurations comme il en existe au ministère (Voir ce qui a été fait pour les agents Berkaniens, les informaticiens), ou via la loi de mobilité dans la fonction publique.

Les enquêteurs touchés par une perte de zone seront connus d'ici la rentrée.

Informatique

Note sur les bogues informatiques

Elle va être réactualisée et les premiers éléments ont été présentés en séance :

Une indemnité de temps devrait être octroyée lors d'un déplacement à la DR pour une réparation (18,22 € pour 2 heures, 36,44 € pour 4h)

Une indemnité de 18 € sera prévue dans le cas où un bogue empêche la réalisation d'enquêtes. En cas de perte des données pour des enquêtes réalisées, elles sont payées. Mais si un enquêteur envisage de ne pas transmettre pour une période de plus d'une semaine (enquête depuis un lieu de vacances où les transmissions sont impossibles par exemple) il devra en avertir la DR au préalable.

Le cas d'indemnisation pour problèmes de transmissions anormaux et répétés sera traité au cas par cas.

Cette note sera finalisée lors de la réunion de septembre.

Arrêt de la carte pastel

Nous avons demandé qu'une permanence soit prévue et assurée la première semaine de juillet pour l'arrêt de la carte Pastel.

Un test devrait également être organisé la semaine prochaine sur le numéro vert afin de voir s'il marche bien.

ANPE, dossiers chômage

La direction n'a toujours pas avancé sur ce sujet, déclarant qu'il lui est impossible de fournir des indications sur les droits engrangés et leur durée. Or pour les salariés du privé, même intérimaires, cela est possible !

Nous avons demandé qu'à l'occasion de la suppression de la zone de certains enquêteurs il soit fait un travail pour arriver à donner les informations nécessaires aux enquêteurs.

Nous avons également demandé des statistiques plus globales pour voir enfin l'impact sur les enquêteurs des réformes récentes de l'Unedic (depuis fin 2004).

Enquêtes dans les quartiers difficiles

Un groupe de travail va être mis en place avec des enquêteurs sur les problèmes rencontrés dans les quartiers difficiles et comment proposer des solutions. Des enquêteurs ont fait remonter des incidents sur le cahier Hygiène et Sécurité .

Etude sur un passage aux frais réels

La direction devait nous transmettre un dossier sur l'analyse des conséquences d'un passage aux frais réels fin juin. Cela devrait plutôt être pour juillet....

La prochaine réunion nationale sera le 16 septembre (la date du 23 a été annulée)

Paris, le 27 juin 2008